

### **Ma proposition :**

Avant toute chose, ne disposant pas de tout le juridique de la société je vous demande de valider les incidences de cette opération sur ma fiscalité personnelle à savoir :

- le régime fiscal des réductions de capital par annulation des titres relevant du même régime fiscal que les plus-values sur titres, je vais pouvoir bénéficier de l'abattement renforcé à 85 % (notion de groupe familial et détention de plus de 8 ans).

### Date de la réalisation de l'opération :

Dans les calculs de Monsieur Parot, la valorisation de mes parts n'intègre pas le résultat de l'exercice qui sera clos le 31/12/2017.

Si nous partons du principe que l'opération interviendra dans le courant du deuxième semestre 2017 je dois donc renoncer à mes dividendes ou à ma quote part du résultat mis en réserve au terme de 2017 si vous décidez de ne pas distribuer.

C'est pour cela que je demande que cela soit pris en compte dans la valorisation comme ci-dessous :

### En ce qui concerne la valorisation :

Les capitaux propres au 31/12/2016 sont de 7 403 972€.

J'accepte l'application d'un abattement de minorité et d'illiquidité, mais pour tenir compte de ma remarque ci-dessus mais je vous propose de le ramener à 25% au lieu de 30% ce qui ramène la base de calcul à 5 552 979 € que je propose d'arrondir à 5 553 000€.

Mes 10 % représentent donc 555 300 € (cela comprend la valeur de mes parts et ma quote part du résultat qui sera clos le 31/12/2017)

### Date de la réalisation de l'opération et modalité de règlement :

Je vous propose que l'opération et son règlement se fasse en novembre 2017, en même temps j'aimerais que le solde de mon compte courant fasse l'objet d'un remboursement.

### Condition supplémentaire à ce montage pour me garantir une couverture sociale :

Afin de continuer de participer à la vie du Domaine et comme je ne serai plus co-gérante et n'aurai plus aucun statut, je souhaiterais avoir un contrat de travail garanti pour une période allant jusqu'au 31/12/2022. Je vous demande la même rémunération nette soit 2200€ par mois pendant toute cette période transitoire avant ma retraite.